

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 2 avril 2025, à 9h30.

***Etaient présents***

Elus titulaires : Mmes COPPEY, LEBLANC, M. VOUZELLAUD, Mme CHEVALIER, MM. LE GREVESE, MM. CHARRIER, LOUBERT-DAVAINE, RAITIERE, BRU, ROBERT

Elus suppléants : Mme BROCHU

***Nombre de délégués :***

En exercice : 16

Mme JUDALET : pouvoir à Mme LEBLANC

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoirs : 1

Assistaient : MM. Fenard, Mme Galand (Edenn) ;

Mme Coppey ouvre la séance à 9h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

Le Comité désigne Mme Leblanc comme secrétaire de séance, assistée de M. Fenard en tant que secrétaire auxiliaire.

**1 Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 3 mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 3 mars 2025 est joint au présent document. **Sans observations en séance, il est adopté.**

**2 Compte-rendu des délégations de la Présidente et du Bureau (Communication)**

L'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales prévoit, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité.

**Sans remarques, le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce compte-rendu.**

**3 Compte financier unique de l'exercice 2024**

A compter de l'exercice 2024, l'Edenn expérimente le Compte financier unique (CFU). Ce document budgétaire présente en une pièce unique les éléments de l'exercice en cours émis par l'ordonnateur et le comptable, et remplace par conséquent le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU de l'exercice écoulé est présenté en annexe, dans sa version synthétique. Il présente les résultats suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
A Résultats de fonctionnement (exercice 2024)	187 013,57 €
Recettes totales (860 496,41 €) - Dépenses totales (673 482,84 €)	
B. Résultat antérieur reporté (Exercice 2023)	446 700,37 €
<b>C. Résultat net (A+B)</b>	<b>633 713,94 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
D Résultats d'investissement (exercice 2024)	3 710,42 €
Recettes totales (51 941,83 €) - Dépenses totales (48 231,41 €)	
E. Résultat antérieur reporté (Exercice 2023)	39 020,96 €
<b>F1 Solde d'exécution brut de la section d'investissement (C+D)</b>	<b>42 731,38 €</b>
<b>F2. SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT NET</b>	<b>42 731,38 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 (C + F2)</b>	<b>+ 676 445,32 €</b>

Mme Coppey, Présidente, quitte la séance avant la mise aux voix de la délibération. M. Bru prend la présidence de la séance.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique de l'Edenn pour l'exercice 2024**

#### **4 Affectation définitive des résultats**

Mme Coppey prend la présidence de la séance.

Les résultats du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 ont été exposés au point précédent.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de la reprise définitive de ces résultats et de leur affectation au Budget Primitif de l'Edenn pour l'exercice 2025 comme suit :**

Section de Fonctionnement - Compte 002 – Recettes	<b>633 713,94 €</b>
Section d'Investissement - Compte 001 - Recettes	<b>42 731,38 €</b>

## 5 Budget primitif de l'exercice 2025

Le projet de budget prévisionnel de l'Edenn pour l'exercice 2025, incluant la reprise des résultats de l'exercice 2024, est présenté sous forme synthétique en annexe.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'Edenn pour l'exercice 2025.**

## 6 Election à la Vice-présidence de l'Edenn

Mme Cordier, 3<sup>ème</sup> vice-président de l'Edenn a fait part le 24 février 2025 de sa décision de renoncer à son mandat de déléguée de la COMPA au sein de l'Edenn. Cette démission a mis automatiquement fin aux fonctions de cette dernière en tant que Vice-présidente de l'Edenn.

Le Comité Syndical est en pareil cas amené à se prononcer le remplacement de la vice-présidente démissionnaire de fait, ou sur la suppression du poste considéré.

**La délibération sur ce point est reportée à une séance ultérieure du Comité Syndical.**

## 7 Bilan annuel de l'Edenn – contrats de bassin versant, géomatique et données (information).

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que chaque Syndicat Mixte établit un rapport retraçant son activité au cours de l'année passée, lequel est adressé aux EPCI membres, accompagné du Compte Administratif. Le document sert en outre de support aux demandes de paiement des financements des différents postes (animation de bassin versant, technicien rivière, Natura 2000)

Ce rapport d'activité pour l'année 2024 sera proposé en cours d'année au Comité Syndical ; en revanche, il est prévu d'étaler les présentations correspondantes en séance sur plusieurs Comités, de manière à permettre davantage de détails et d'échanges.

Le bilan des actions relevant des différentes contractualisations de bassin versant de l'Erdre et des actions de l'Edenn en termes de géomatique et de gestion des données a fait l'objet d'une présentation en séance.

## 8 Questions diverses

## Annexes

### **Annexe 1 : Compte-rendu des délégations**

#### Délégation à Mme la Présidente :

Engagements de dépenses du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2025 : sans objet

#### Délégation au Bureau

Marchés publics :

Sans objet

Conventions :

Sans objet

### **Annexe 2 : CFU 2024**

- 2.a : présentation synthétique
- 2.b : présentation détaillée
- 2.c : états annexés du CFU

### **Annexe 3 : BP 2025**

- 3.a : présentation synthétique
- 3.b : présentation détaillée